Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 022-212201875-20260605-52_2026-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

Ville de Plérin

Conseil Municipal
séance du 5 juin 2026

Rapporteur: Mme LOOSVELDT

n°52-2026

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES 2026 DANS LE CADRE DE DEPLACEMENT A HERZOGENRATH EN ALLEMANGNE

DELIBERATION

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-29 et L.2311-1 et suivants,
Vu la délibération n°06-2026 du conseil municipal en date du 9 février 2026 portant approbation du budget principal Ville pour l'exercice 2026,
Considérant que dans le cadre de la célébration du 40ème anniversaire du jumelage officiel unissant la commune de Plérin à la ville de Herzogenrath (Allemagne), la commune a été conviée à envoyer une délégation officielle du 4 au 7 juin 2026,
Considérant la composition de la délégation officielle représentant la commune de Plérin, associant Madame Odile HALAIS, conseillère municipale, ainsi que les responsables de structures associatives locales historiquement liées aux échanges de jumelage,
Considérant que le comité consultatif municipal de jumelage n'ayant pas encore été installé à cette date, la commune n'a pas pu procéder à la prise en charge de ces frais de transport,
Considérant qu'il y a lieu de soutenir la participation active et historique de ces structures associatives qui concourent directement au rayonnement international et à la dynamique démocratique de la commune,
Considérant les pièces justificatives présentées,

Ayant entendu l'exposé de Madame Bénédicte LOOSVELDT, Adjointe au maire déléguée à la culture, à l'enfance jeunesse et à la démocratie partagée,
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

PAR :

Présents	25	Pouvoirs	5	Votants	30	Absents	3
Voix pour	30	Voix contre		Abstention			

APPROUVE le versement des subventions exceptionnelles suivantes :

Association	**Objet**	**Montant**
OPAC	Déplacement à Herzogenrath – remboursement du coût des billets de train	359 €
Moto Touring Club		359 €
AMDP		359 €

PRECISE que les crédits sont prévus au budget principal ville 2026, au compte 65748.
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire	La secrétaire de séance
Loïc BARBOT	Bénédicte LOOSVELDT

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 022-212201875-20260605-52_2026-DE